

## AVIS PUBLIC

### Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, lors de sa séance tenue en date du 21 octobre 2021, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé **afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation du village de Mont-Tremblant et d'ajuster les limites des aires d'affectation visées**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance d'une copie de ce projet de règlement, de la résolution par laquelle il a été adopté et du document sur la nature des modifications que les municipalités concernées devront effectuer à leur plan et à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement susmentionné. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la MRC ([www.mrclaurentides.qc.ca](http://www.mrclaurentides.qc.ca)).

**Une consultation publique écrite**, par voie de publication d'un document explicatif sur les modifications au schéma proposées, lequel sera également disponible sur le site Internet de la MRC, **aura lieu du 3 au 17 novembre 2021, à 17 h.**

Durant la période de consultation, toute personne pourra transmettre ses commentaires ou questions, par écrit, relativement à ce projet de règlement, et ce, de la manière suivante :

- par la poste au *Service de la planification et de l'aménagement du territoire*, 1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
- par courriel à l'adresse : [amenagement@mrclaurentides.qc.ca](mailto:amenagement@mrclaurentides.qc.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse, ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel, afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 25 octobre 2021



Isabelle Daoust, CPA, GCA

Directrice générale adjointe et directrice des finances